

COALITION POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel
2000-2001

Rapport annuel de l'Union des femmes pour l'équité salariale

Rapport annuel de l'Union des femmes pour l'équité salariale

Message de la présidente	p.2
Message de la coordinatrice	p.3
L'organisme	p.4
Réalisations	p.5
Comités	p.8
Partenariats	p.10
Rapport financier	p.11

Bailleurs de fonds

Nous tenons à remercier Condition féminine Canada et Patrimoine canadien qui, par leur appui financier et moral, ont grandement contribué à la réalisation de nos activités. Nous remercions également les organismes suivants pour leurs dons de fournitures et d'équipement de bureau, de photocopiers, de frais de poste et de téléphone, de déplacements, de salles de réunion, d'espace de bureau et de location d'équipement : le Congrès du travail du Canada, section Atlantique, le Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton et Support aux parents uniques.

Comment nous rejoindre

Union des femmes pour l'équité salariale
154, rue Queen
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1C 1K8
Téléphone : 855-0002
Télécopie : 855-4116
Courriel : unionfem@nb.sympatico.ca



ISSN 2561-8822 (Imprimé)
ISSN 2561-8830 (En ligne)

Rapport annuel de l'Union des femmes pour l'équité salariale

L'anthropologue Margaret Mead disait «*Quand un petit groupe de personnes est réellement déterminé, il peut changer le monde; c'est la seule formule qui marche*». Depuis le printemps 1999, une douzaine de femmes engagées se sont donné comme objectif de faire adopter une loi provinciale sur l'équité salariale, tant dans le secteur privé que public. Ce noyau de femmes s'est agrandi et son travail se continue. L'an dernier, un bon nombre d'activités a été réalisé et notre groupe continuera ses actions jusqu'à l'atteinte de son but.

L'équité salariale, c'est-à-dire un salaire égal pour un travail de valeur égale, n'est pas un concept compris par tous. Nous avons décidé de l'expliquer lors de conférences préparées à l'intention de groupes de femmes, des syndicats, des employeur.euse.s, des jeunes des écoles secondaires, etc. Notre message a rejoint plus de 2000 personnes.

Deux de nos membres, avocates, ont identifié les éléments essentiels à inclure dans une loi sur l'équité salariale au Nouveau-Brunswick. Elles ont résumé ces informations dans un texte que nous avons appelé *Contrat de solidarité sociale*. Nous avons diffusé ce document à de nombreux organismes à qui nous avons demandé de signer le préambule suivant : «*Nous soussignés, convaincus de l'injustice que constituent les écarts salariaux subis par les personnes occupant les postes à prédominance féminine au sein des entreprises de la province du Nouveau-Brunswick, jugeons que l'Assemblée législative de cette province a l'obligation morale et juridique de corriger sans délai cette inéquité*». Lors d'une conférence de presse en juin 2000, nous étions heureuses d'annoncer qu'une trentaine de groupes avaient adhéré à notre contrat, ce qui représentait 35 000 personnes. Cette liste de signataires s'est allongée pour atteindre 74 organismes représentant plus de 65 000 personnes et a été présentée au ministre Norman McFarlane le 13 octobre 2000. Nous continuerons de faire signer ce contrat de solidarité sociale jusqu'à ce que nous ayons obtenu une législation sur l'équité salariale.



L'Union des femmes pour l'équité salariale s'est faite le groupe porteur de l'une des deux revendications de la Marche mondiale des femmes 2000, soit l'adoption d'une loi sur l'équité salariale (la seconde portait sur l'élimination de la violence). Entre 18 mars et le 13 octobre 2000, nous avons recueilli près de 30 000 signatures réclamant cette loi. Cette pétition (réunie en un volumineux cahier) a été présentée au ministre de la Justice, Brad Green, lors d'une marche devant l'Assemblée législative le 13 octobre. Déjà, nous avons rencontré une vingtaine de député.e.s pour les sensibiliser à notre réaction et plusieurs d'entre eux étaient présents à cet événement.

Pendant l'hiver 2000-2001, un groupe restreint a fait une planification stratégique pour préciser nos moyens d'action. Trois comités furent formés : communication, recherche, et mobilisation de nos alliés.e.s. Parallèlement à cet exercice de planification, nous avons élaboré des statuts et règlements. Notre première assemblée générale annuelle marquera le début de notre fonctionnement sur une base représentative.

Nous rêvons du jour où toutes les femmes du Nouveau-Brunswick jouiront de l'équité salariale. Pour y arriver, nous aurons obtenu une législation, grâce à l'appui d'innombrables citoyens et de la majorité de nos député.e.s. Les employeurs auront vu le bien-fondé d'une telle loi. Pour que ce rêve devienne réalité, il faut tenir ferme et rallier toutes nos énergies. La course qu'il nous reste à parcourir sera peut-être ardue mais la ligne d'arrivée en vaut vraiment la peine.

Auréa Cormier, présidente

Rapport annuel de l'Union des femmes pour l'équité salariale

Dès mon arrivée au poste de coordonnatrice, en janvier 2001, j'ai eu le plaisir de constater l'incroyable dynamisme des membres de l'Union des femmes pour l'équité salariale ainsi que la conviction avec laquelle les femmes - et les hommes - se rallient à la cause de l'équité salariale.



J'ai également profité du fruit du travail accompli par mes prédécesseurs. Claudette Lagrandeur a grandement contribué à la diffusion des contrats sociaux, à la visibilité de l'Union dans les médias (plus de 100 parutions en 2000-2001 !) et à l'appui logistique au Comité de la Marche mondiale des femmes 2000 du Nouveau-Brunswick. Lors de son court passage à l'Union, Yvette Audet a installé notre bureau au 154, rue Queen, à Moncton, dans un espace loué à Support aux parents uniques. Yvette a également participé à la relance des activités, suite à la Marche mondiale des femmes.

À partir de janvier, suite à la planification stratégique, le travail de coordination s'est concentré sur l'appui aux comités, l'élaboration d'une première ébauche d'un plan de communication, les relations avec les médias lors du 8 mars et la recherche de nouvelles sources de financement.

L'année 2000-2001 a été marquée par la mobilisation pour la Marche mondiale des femmes 2000 et par le travail de sensibilisation au manque d'équité salariale actuel. Il nous faut maintenant continuer la mobilisation en activant un réseau de comités régionaux et en incluant les communautés anglophones et autochtones. Il nous faut également amener les groupes de femmes, les syndicats, les employeurs et employeuses ainsi que les décideur.e.s politiques à travailler ensemble pour une législation assurant l'équité salariale et ainsi redresser l'injustice et la discrimination vécues par les femmes exerçant des métiers et professions traditionnellement féminins.

Johanne Perron, coordinatrice

Rapport annuel de l'Union des femmes pour l'équité salariale

L'équité salariale, c'est un salaire égal pour un travail de valeur égale ou comparable.

L'Union des femmes pour l'équité salariale (l'Union) est une coalition d'organismes et d'individus du Nouveau-Brunswick qui, par ses démarches et revendications, demande que le gouvernement du Nouveau-Brunswick légifère afin d'assurer l'équité salariale dans tous les secteurs d'activité.

Les objectifs de l'Union sont de :

- 1) obtenir un engagement du gouvernement provincial pour que la loi actuelle sur l'équité salariale soit étendue aux parties II, III et IV de la fonction publique ; et
- 2) s'assurer que la législation sur l'équité salariale inclura les employeur.e.s du secteur privé.

Historique

La Fédération des dames d'Acadie a fondé l'Union des femmes pour l'équité salariale le 23 mai 1998. Pour mener son projet à bien, la Fédération a décidé de former un partenariat avec d'autres groupes concernés par l'équité salariale.

En 1999, le Comité de la Marche mondiale des femmes de l'an de 2000 a mis de l'avant deux revendications pour le Nouveau-Brunswick: l'équité salariale et l'élimination de la violence faite aux femmes. Il a été jugé inutile de former un deuxième comité sur l'équité salariale. Le Comité de la Marche a plutôt choisi de joindre ses efforts à ceux de l'Union.

L'Union poursuit maintenant ses activités pour l'obtention d'une législation en faveur de l'équité salariale. Elle s'est donné une structure comprenant des membres individuels et organisationnels.

Conseil d'administration 2000-2001

L'Union a commencé l'année en suivant le modèle d'une collective, mais pour augmenter son efficacité, elle a formé un conseil d'administration en mai 2000. Louise Aucoin en a été la présidente du 5 juin au 12 octobre 2000. Auréa Cormier lui a succédé le 13 octobre 2000. Les membres du conseil d'administration de 2000-2001 se sont réunies 10 fois. Au cours de l'année 2000-2001, les personnes suivantes se sont engagées au sein du conseil d'administration :

Chantal Abord-Hugon
Mélanie Allain
Michelle Aubin
Louise Aucoin
Michèle Caron
Pierrette Comeau
Bernice Chiasson

Auréa Cormier
Docile Cormier
Rachelle Daigle
Madeleine Delaney-LeBlanc
Rachelle Diotte
Florence Léger
Huberte Gautreau

Rose-Aimée Haché
Lise Levesque
Kafiy Nzeya-Weva
Wendy Robbins
Lise Thibodeau

Bénévoles

L'Union doit sa vitalité d'abord et avant tout à l'engagement et la conviction de ses bénévoles. Outre les heures bénévoles fournies par les membres du conseil d'administration dans l'exercice de leurs fonctions, l'Union a bénéficié d'environ 500 heures bénévoles.

Employées 2000-2001

Pendant cette année financière, trois coordonnatrices se sont succédées à l'Union :
Claudette Lagrandeur (de février à octobre 2000)
Yvette Audet (novembre et décembre 2000)
Johanne Perron (depuis janvier 2001).

Faits saillants :

- *30 000 personnes ont signé notre pétition pour une loi sur l'équité salariale.*
- *74 organismes regroupant au-delà de 65 000 personnes ont signé notre contrat de solidarité sociale.*
- *20 député.e.s ont été sensibilisé.e.s au manque d'équité salariale.*
- *Plus de 2000 personnes ont assisté à nos présentations sur l'équité salariale.*
- *Environ 7000 dépliants ont été distribués.*
- *L'équité salariale, l'Union et la Marche des femmes ont fait l'objet de plus de 100 parutions médiatiques.*

Pétition

Grâce à la participation des comités de la Marche mis sur pied à travers la province, une pétition en faveur d'une loi sur l'équité salariale a recueilli près de 30 000 signatures.

Contrat de solidarité sociale

Les avocates Louise Aucoin et Michèle Caron, ont élaboré un contrat de solidarité sociale énonçant 14 points à inclure dans une loi sur l'équité salariale pour le Nouveau-Brunswick. Soixante-quatorze organismes regroupant au-delà de 65 000 personnes l'ont signé.

La pétition et les contrats ont été remis au gouvernement Lord, le 13 octobre devant l'Assemblée législative de Fredericton, en présence d'une foule d'environ 400 personnes, dans le cadre d'une activité de la Marche mondiale des femmes 2000.

Rencontres avec les élu.e.s

Des déléguées de l'Union ont rencontré 20 élu.e.s provinciaux, dont le Premier Ministre, Monsieur Bernard Lord. Elles ont aussi eu quelques entretiens avec Madame Margaret-Ann Blaney, Ministre de la Condition féminine.

Appui aux sténographes judiciaires



De gauche à droite , on voit Monique Soucie, Lisa Doiron, Nilah Amos, Delalene Foran, Nancy Simpson, Debbie Fergusson, Juanita Hicks. Cette photo a été prise devant l'Assemblée législative avant Noël.

L'Union des femmes a donné son appui aux sténographes judiciaires en grève pendant quatre mois en 2000-2001. Des lettres en leur faveur ont été rédigées et publiées dans l'Opinion du lecteur. Plusieurs membres de l'Union participèrent à une manifestation publique à côté des syndicats et d'autres sympathisants parce leur syndicat et le gouvernement provincial ne s'entendaient pas sur la question de l'équité salariale pour les sténographes judiciaires.

Ateliers de formation et présentations

Au printemps 2000, Auréa Cormier a animé deux ateliers de formation d'une durée de trois heures chacune à Methegan et Ste-Anne-du-Ruisseau, en Nouvelle-Écosse. Environ 40 personnes y ont participé. Ces deux ateliers complétaient une série de dix ateliers offerts au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Ils avaient pour objectif de former des militantes et des femmes engagées dans les comités de la Marche mondiale des femmes 2000.

Des membres de l'Union ont offert 36 présentations portant sur l'équité salariale, la Marche des femmes et les iniquités entre femmes et hommes. Ces présentations ont rejoint environ 2140 personnes de partout à travers la province et provenant de divers milieux (écoles secondaires, groupes de femmes, syndicats, universités, associations d'employeur.e.s, groupes anti-pauvreté, etc.).

Information du public

Un dépliant expliquant le concept de l'équité salariale et la situation actuelle au Nouveau-Brunswick a été distribué à plus de 7000 exemplaires. L'Union a aussi tenu un kiosque lors de quelques événements.

Parutions médiatiques

L'Union des femmes pour l'équité salariale, la Marche mondiale des femmes et le sujet de l'équité salariale ont fait l'objet d'une couverture médiatique très positive et totalisent plus de 100 parutions dans les journaux ainsi que les stations de télévision et de radio de la province.

Planification

En décembre 2000 et en janvier 2001, les membres du conseil d'administration se sont réunies pour un exercice de planification stratégique. Un plan détaillé en a découlé et des comités ont été mis sur pied pour diriger les actions entreprises en recherche, communication et mobilisation.

Comité de communication

Le mandat du comité de communication est de :

- déterminer les groupes cibles ;
- développer un plan de communication ;
- développer des outils de communication (trousse d'information, dépliant, bulletin d'information, vidéo, site web, etc.) ;
- développer un plan de presse ;
- mettre le plan de communication et le plan de presse à exécution et en faire l'évaluation.

Réalisations :

Le comité a étudié une première ébauche de plan de communication. Il a aussi entrepris des démarches pour adopter un nouveau logo pour l'Union.

Les membres du comité de communication sont : Chantal Abord-Hugon (présidente), Madeleine Delaney-Leblanc, Rosella Melanson, Simone Rainville et Mary Simpson.

Comité de recherche

Le mandat du comité de recherche est de :

- identifier les besoins de recherche de l'Union ;
- encadrer une recherche-action en vue de la mobilisation de la population du Nouveau-Brunswick ;
- répertorier les données les plus récentes sur l'écart salarial au Canada et dans les provinces et les faire connaître dans les médias ;
- planifier et exécuter les projets de recherches prioritaires ;
- encourager la publication des recherches sur l'équité ;
- répertorier les chercheuses prêtes à faire des recherches ponctuelles.

Réalisations :

Recherche-action : Auréa Cormier et Guylaine Poissant ont travaillé à l'élaboration d'un questionnaire pour effectuer une recherche-action dans la province. Cette recherche vise à obtenir des données décrivant la situation actuelle en matière d'équité salariale dans les entreprises privées de 10 employé.e.s et plus à travers le Nouveau-Brunswick. La recherche-action alimentera notre réflexion et favorisera la sensibilisation de la population quant aux questions d'équité salariale.

Rapport annuel de l'Union des femmes pour l'équité salariale

Mythes et réalités : En mai 2000, Michèle Caron a préparé une première ébauche d'un document portant sur les mythes et réalités concernant l'équité salariale. Le comité a décidé de la mettre à jour.

Impact social et économique d'une loi sur l'équité salariale : Le comité s'est entendu pour chercher du financement afin d'effectuer de la recherche sur l'impact social et économique de l'équité salariale.

Les membres du comité de recherche sont : Wendy Robbins (co-présidente), Michèle Caron (co-présidente), Guylaine Poissant, Noëlla Richard et Joan McFarland.

Comité de mobilisation

Le comité de mobilisation a pour mandat de :

- tracer le plan d'action du comité de mobilisation ;
- mettre en place des comités régionaux ;
- identifier les besoins des comités régionaux ;
- fournir des trousseaux d'information et de l'encadrement aux comités régionaux;
- informer les comités régionaux des activités de l'Union ;
- assister occasionnellement aux réunions des comités régionaux ;
- offrir de la formation sur la question de l'équité.

Réalisations :

Des premiers contacts ont été faits dans diverses régions pour établir des comités. Le premier de ces comités a été mis sur pied à St-Louis-de-Kent.

Les membres du comité de mobilisation sont : Michelle Aubin, Auréa Cormier, Huberte Gautreau et Hélène Godin.



Marche mondiale des femmes

L'Union s'est associée au Comité de la Marche mondiale des femmes 2000 du Nouveau-Brunswick afin de mobiliser les femmes et les inciter à organiser des activités en région ou à se rendre à New York. Le Comité de la Marche mondiale des femmes 2000 du Nouveau-Brunswick a mis de l'avant deux revendications : l'équité salariale et l'élimination de la violence faite aux femmes.

Au total, 139 femmes sont allées à New York. Des campagnes de levée de fonds ont permis de subventionner le voyage de 39 femmes. De nombreuses activités se sont aussi déroulées à travers la province en appui à la Marche mondiale des femmes 2000.

- ◆ Bathurst : de nombreux groupes de jeunes et d'adultes ont organisé des activités extérieures dont une chaîne humaine entourant des édifices publics.
- ◆ Edmundston : environ 300 personnes ont participé à une activité de la marche.
- ◆ Fredericton : environ 400 personnes se sont rassemblées devant l'Assemblée législative lors du passage des femmes en route pour New York.
- ◆ Moncton : le 17 octobre, environ 200 personnes ont participé à une cérémonie le midi et à une vigile et un spectacle le soir.
- ◆ Grande-Digue : environ 60 femmes ont participé à une session d'information et à une marche le 30 septembre.
- ◆ Péninsule acadienne : environ 150 personnes ont participé à une marche le 13 août.
- ◆ St-Louis-de-Kent : environ 150 femmes ont participé à une marche le 1er octobre.
- ◆ Shédiac et environs : 150 femmes ont participé à une activité la semaine du 17 octobre.

La Marche a certainement renforcé la solidarité entre les femmes de la province et sensibilisé la population à la pauvreté et à la violence envers les femmes. Afin de commémorer l'impact des événements de la Marche, une oeuvre d'art par Marie Ulmer et Diana Leblanc sera exposée à la Place du Canada à Moncton.

Front commun pour la justice

L'Union est maintenant membre du Front commun pour la justice sociale (FCJS). Cette année, la FCJS a choisi trois thèmes de campagne : (1) l'amélioration de nos programmes sociaux ; (2) l'équité salariale ; (3) le revenu de citoyenneté. Par le biais de cette affiliation, l'Union fait le lien avec d'autres sujets de préoccupation pour les femmes tout en rappelant l'importance de l'équité salariale. Michelle Aubin agit à titre de déléguée de l'Union au sein du FCJS.

Rapport annuel de l'Union des femmes pour l'équité salariale

Du 1 avril 2000 au 31 mars 2001

SOLDE au 1er avril 2000 \$ 21 218

REVENUS

Condition féminine Canada	31 200	
Patrimoine canadien	20 000	
Volnet	668	
Dons	26 825	
Intérêts	478	
TOTAL		79 171
		\$ 100 389

DÉPENSES

Salaires et charges sociales	38 503	
Honoraires*	20 013	
Déplacements	8 532	
Réunions	2 115	
Équipement, logiciel	2 744	
Fournitures, photocopies, frais de poste	2 072	
Publicité, promotion	1 264	
Ateliers, présentations	620	
Téléphone	1 109	
Location d'espace de bureau et d'équipement	3 350	
Autres	252	
DÉPENSES TOTALES		80 574

SOLDE au 31 mars 2001 \$ 19 815

* Ce montant comprend \$ 19 513 en don d'honoraires (bénévolat).